

Demande de permis de construire pour installation d'une pompe à chaleur

Document à remettre à l'administration communale de Champagne

Rue du Village 1, 1424 Champagne – administration@champagne.ch – tél. 024 436 04 20

A. Propriétaire(s)

Nom : Prénom :

Parcelle : Adresse :

Téléphone : Mail :

B. Descriptif de l'implantation de la pompe à chaleur et du modèle

.....
.....
.....

Coût des travaux :

C. Documents à fournir en 2 exemplaires, datés et signés ainsi que par voie électronique (PDF) :

- Le présent formulaire dûment rempli ;
- Un plan de situation ou extrait cadastral avec implantation de la PAC et les distances aux limites des parcelles voisines ;
- Un descriptif des éventuels travaux d'aménagements extérieurs ;
- Documentation technique de l'installation prévue, y compris celle d'éventuelles mesures techniques d'atténuation (saut de loup, silencieux, bac d'insonorisation, paroi,...) ;
- Le formulaire P officiel « questionnaire général pour demande de permis de construire » établi en ligne par un mandataire agréé ;
- la signature de tous les **voisins directs (propriétaires des parcelles avoisinantes), mais aussi les voisins indirects qui se trouvent dans un rayon de 15 m autour de l'emplacement de la PAC** ;
- le formulaire 66 B pour les projets hors zone à bâtir ;
- le formulaires EN-VD et EN-VD-3 ;
- un rapport amiante succinct sur la partie touchée, si maison construite avant 1991 ;
- le formulaire 75 « Installation de refroidissement, de climatisation et de pompe à chaleur... » pour PAC air-eau ;
- le formulaire 65a pour pompe à chaleur par sondes géothermiques ;
- le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour PAC air-eau ;
- L'attestation de conformité pour l'envoi des documents électroniques.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits ci-dessus :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Par la présente, le(s) propriétaire(s) des parcelles avoisinantes et indirectes dans un rayon de 15 m autour de l'emplacement de la PAC , confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

En cas de non-respect des normes sonores, le propriétaire devra assainir l'installation à ses frais, selon les normes en vigueur au moment de l'installation.